

# entreprises fluviales de France

## PLAN DE RELANCE

Les demandes d'E2F pour une politique volontariste, coordonnée  
et assumée de priorité aux modes de transport verts

**Entreprises fluviales de France a saisi M. Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, sur l'opportunité de bâtir une stratégie d'intermodalité globale qui s'appuie sur des synergies de moyens et des mesures d'accompagnements communes aux différents acteurs de la multimodalité qui soit incarnée par une impulsion politique forte, dans la droite ligne de la Convention Citoyenne.**

Le secteur du transport fluvial, composé très majoritairement de PME/TPE, avait engagé ces dernières années une croissance remarquable de son activité et une mutation écologique que la crise sanitaire est venue interrompre brutalement. Durant cette crise, le transport fluvial a prouvé sa capacité de résilience, il s'est mobilisé pour poursuivre l'approvisionnement des produits de première nécessité (grande distribution, produits énergétiques, etc.).

La crise rebat les cartes dans le secteur fluvial qui, amputé d'une partie très importante de son chiffre d'affaires, doit se réinventer, pour retrouver et amplifier sa dynamique de développement.

Nous croyons que dans le cadre du contexte sanitaire manifestement durable, nos activités possèdent des atouts majeurs car elles sont opérées en milieu peu dense, sont sûres, et allient la proximité à des atouts environnementaux de premier ordre.

Nous sommes convaincus que le transport fluvial, avec le transport ferroviaire, forme le socle d'une logistique durable.

C'est tout l'enjeu des propositions que E2F formule pour un plan de relance.

- **SOUTIEN AUX ENTREPRISES :**
  - >> Fonds d'intervention en appui des très petites entreprises en difficulté ;
  - >> Poursuite du dispositif exceptionnel d'activité partielle jusqu'en juin 2021 ;
  - >> Poursuite du dispositif d'exonération des loyers publics ;
  - >> Plan spécifique au transport combiné (logistique urbaine, pré et post acheminement maritime).

L'accompagnement des entreprises de navigation, dans le tourisme comme dans le fret, est prioritaire pour les 18 mois à venir. Il s'agit d'éviter au maximum les défaillances

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / [vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)

d'entreprises pour continuer à apporter une solution logistique verte aux chargeurs malgré la baisse des volumes.

Cette politique de soutien en urgence doit se matérialiser par un fonds d'intervention venant en appui des très petites entreprises subissant des baisses de volume supérieures à 50 %, affectées durablement par la crise, et qui si elles disparaissent menaceront la reprise dans notre secteur par manque de cale.

- **POLITIQUE DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS :**

- >> Augmentation des moyens dévolus au PAMI et au PARM et réorientation des plans sur les besoins de relance pendant la période 2020 / 2021 ;

- >> Exonération des prélèvements fiscaux et sociaux sur les plus-values issues de la cession de bateaux de navigation intérieure.

Cette politique n'aurait pour autant pas de sens si elle n'était pas associée à une politique de relance des investissements pour asseoir notre développement durablement au moment de la reprise.

A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour inciter les opérateurs à renouveler leurs flottes de bateaux par une concentration et une augmentation des moyens dévolus au Plan d'aide à la modernisation de la cale d'une part et au Plan d'aide au report modal d'autre part, avec une politique fiscale offensive qui lui soit associée, faisant ainsi se rejoindre impératif écologique et impératif économique.

- **MODERNISATION DES VOIES NAVIGABLES FRANÇAISES :**

- >> Augmentation du budget de VNF consacré à la régénération et à la modernisation du réseau, sur les différents gabarits du réseau navigable ;

- >> Maintien des crédits affectés au développement (Seine-Nord, Magéo, Bray-Nogent).

La relance des investissements passe également et peut-être principalement par les infrastructures trop longtemps délaissées qu'il s'agisse du grand comme du petit gabarit. Présent au conseil d'administration de VNF, E2F ne peut que témoigner du décalage entre les besoins et les capacités budgétaires de l'Etablissement, décalage annonçant de manière certaine un déclassement de portions importantes du réseau et une baisse de sa valeur économique cantonnant à terme le transport fluvial à des marchés de niche.

Si, fort de ce constat, le rapport du Comité d'orientation des infrastructures publié en 2018 fixait une trajectoire intangible à 10 ans, à horizon de la relance un effort supplémentaire au budget de VNF de 350 millions sur 2 ans constitue l'ordre de grandeur de l'effort à consentir en première période, principalement pour la mise en sécurité et la modernisation des voies navigables françaises, avec une attention particulière pour les liaisons inter-bassins.

Mais la période que nous traversons va nécessiter que l'Etat joue son rôle de régulateur car si la concurrence est libre dans le transport, elle est aussi largement faussée par le coût de la rupture de charge dans les ports, la concurrence routière à bas coût des pavillons étrangers et parfois même une concurrence interne au transport fluvial avec du cabotage illicite. Si le

**CONTACT PRESSE :**

**Mme Vanessa GIRARDEAU**

01.42.60.36.64 / [vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)

souhait de l'Etat est de continuer à disposer d'une offre logistique intermodale et a la volonté de la faire croître il doit jouer de tous les instruments de régulation et de contrôle dont il dispose dans ces trois domaines.

E2F a procédé à un inventaire complet et chiffré de ces mesures dont la mise en œuvre gagnerait à être encadrée par la mise en place d'un comité de suivi entre l'Etat et la Profession qui permette de garantir le fléchage de ces crédits et d'en mesurer l'impact en termes de transition écologique et de report modal.

**La transition écologique constitue un enjeu majeur pour tout le territoire français, il serait aujourd'hui incompréhensible que les moyens ne soient pas donnés pour renforcer la compétitivité économique et la performance du transport fluvial qui vient répondre aux nouveaux besoins sociétaux.**

**Entreprises fluviales de France attend une réponse forte de l'Etat afin qu'il engage une politique volontariste et assumée de priorité aux modes de transport verts, dans une approche coordonnée.**

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / [vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)